

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européens
pour les affaires maritimes et la pêche



Compte-rendu Commission Mer et Littoral des Pays d'Auray – Pays de Vannes 09 février 2021 en visio

Etaient présents avec voix délibérative :

Membres du collège public : 8

- **CORDELLIER Chloé**, Syndicat Mixte de la ria d'Étel
- **CLÉRY Muriel**, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- **GUIHARD Alain**, EPTB Baie de Vilaine
- **LAIDIN Catherine**, Agrocampus Ouest
- **LE PELLETIER BOISSEAU Patrick**, Pays d'Auray
- **LE DÉLEZIR Ronan**, Pays d'Auray
- **LIZÉ Jean-Marc**, Criée de Quiberon
- **PERRON Yannick**, Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Étel

Excusés : ALLAIN LEPORT Anita (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), BELZ Jean-Michel (Mairie de Quiberon), COCHENNEC LAUREAU Nathalie (IFREMER), LESUEUR Marie (Agrocampus Ouest), RIVIERY Jean-Pierre (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), TILLAUT Yves (Syndicat Mixte de la ria d'Étel)

Membres du collège privé : 7

- **BARRAY Perrine**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-mer
- **BOURBON Claude**, mareyeur
- **COUDON Frédéric**, CRC Bretagne Sud
- **FOUCHER Gilles**, CRC Bretagne Sud, mytiliculteur
- **GUILLEMET Sandrine**, Mission locale
- **LE SAUCE Roland**, CODEPA
- **MAHEO Bertrand**, CRC Bretagne Sud

Excusés : DAVID Myriam (Association Entre dans la Ronde), JACOB Thierry (CDPMEM 56), LAVACHERIE Alain (salarié ostréicole), LEMOINE Sébastien (CRC Bretagne Sud), LE NEZET Olivier (CDPMEM 56), ZELLER Jean-Marie (Conseil de Développement du Pays de Vannes)

Membres sans voix délibérative :

- **GALLO Anne**, Région Bretagne
- **HULAUD Kaourintine**, Région Bretagne

Equipe technique :

- **GOURMAUD Steve**, Région Bretagne

- **LE CROUHENNEC Julien**, Pays d'Auray
- **MAZODIER Marion**, Pays d'Auray
- **TRALLERO Nina**, GMVA, service contrats territoriaux

I. Vérification du double quorum

La Commission mer et littoral est composée de 25 membres (12 représentants publics et 13 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 13 membres, avec au moins 50% de membres privés. La réunion se passant en visio, un appel nominal est fait par l'animatrice.

Sont présents ce jour : 8 publics et 7 privés avec voix délibérative. Le double est quorum est atteint à condition que 2 personnes du collège public ne votent pas. LE DELEZIR Ronan et CORDELLIER Chloé s'abstiennent.

II. Ordre du jour

- Retour sur les résultats de la consultation écrite du 31 décembre 2020
- Présentation de l'avancement de la consommation des crédits par thématique
- Information sur la fin de programmation et la transition vers la future
- Audition des porteurs de projets
- Validation des critères de priorisation pour la fin de programmation et présentation des pistes de projet
- Infos agenda

III. Retour sur les résultats de la consultation écrite du 31 décembre 2020

Ont été validés à l'unanimité :

1/ Le compte-rendu de la CML du 30 juin 2020

2/ La nouvelle composition de la CML

3/ La nouvelle maquette financière, suite au retrait de la réserve de performance (1 145 794,05 au lieu de 1 227 846 €)

IV. Tableau récapitulatif des montants mobilisés et restants en CML

Fiche-action (n°)	Dotation DLAL FEAMP	Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML	Crédits FEAMP mobilisés pour la CML ¹	Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML
1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	94 213,18 €	72 119,22 €	0 €	22 093,96 €
2 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	424 767,68 €	394 533,47 €	0 €	30 234,21 €

¹ Sous réserve d'un vote favorable ou favorable sous réserves.

3 - Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée	30 000 €	3960,57 €	0€	26 039,43 €
4 - Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	374 087,61 €	369 937,53 €	7 463,44 €	4150,08 €
5 - Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	45 928,12 €	10 000 €	14 000 €	35 928,12 €
6 - Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	11 003,41 €	10 915,29 €	0 €	88,12 €
7 - Animer et mettre en œuvre la stratégie	165 794,05 €	27 407,33 €	0 €	138 386,72 €
TOTAL	1 145 794,05 €	811 353,25 €	21 463, 44 €	389 115,42 €

Un montant de 30 234,21 euros est réattribué à l'enveloppe adossée à la fiche action 2 « Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production », suite à une modification de budget du projet « Energies renouvelables au Services des Exploitations Ostréicoles » (ERSEO).

Un montant de 34,96 euros est réattribué à l'enveloppe adossée à la fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire », suite à une modification de budget du projet de définition de stratégie de communication du CDPMEM 56.

Un montant de 88,12 euros est réattribué à l'enveloppe adossée à la fiche action 6 « Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques », suite à une modification du budget du projet de coopération porté par le CDPMEM 56.

V. Information sur la fin de programmation et la transition vers la future

Cf présentation en [Annexe 1](#).

VI. Tableau récapitulatif des décisions de la CML

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Fiche action	Subvention FEAMP et montant total proposée en CML	Décision de la CML
Réduire et valoriser les déchets polystyrène issus de la commercialisation des produits de la mer	AQTA en partenariat avec GMVA et la CCBI	FA5	14 000 €	Favorable

Exposition de portraits "Les gardiens d'huîtres plates"	Syndicat Ostréicole de la Baie de Quiberon	FA4	7 463,44 €	Favorable
--	--	-----	------------	-----------

La demande relative au projet EPURE qui devait être présenté par le CRC Bretagne Sud ce jour est reportée.

Anne GEOFFROY, chargée de mission au CRC en explique les raisons :

A l'issue de la première phase d'étude du projet SECURE (sélectionné précédemment) ayant pour vocation de permettre aux professionnels de continuer à travailler en période de fermeture sanitaire, deux constatations ont été faites :

- tant qu'on n'a pas de données sur la purification des coquillages, il faut permettre aux professionnels de travailler en circuit fermé à titre préventif
- Il existe des problématiques très différentes entre les entreprises en fonction du foncier dont elles disposent, du volume produit et en fonction des coquillages cultivés.

Parmi les pistes de solutions explorées :

- les bassins modulables qu'on peut brancher sur le secteur. Ils ne nécessitent pas d'autorisation environnementale ou d'urbanisme et cela permet d'éviter les constructions pérennes sur le bord de mer.
- des mesures adaptées en fonction des coquillages (car aujourd'hui les mêmes mesures sont appliquées à tous les coquillages) : les palourdes fixent-elles le norovirus ? Aucune étude officielle ne le précise. Les palourdes réagissent-elles de la même façon que les huîtres creuses en circuit fermé ?

(Deux autres solutions ont été étudiées dans le cadre du projet SECURE mais plus compliquées à mettre en œuvre : les bassins collectifs sans mélange de coquillages entre producteurs, le stockage d'eau avec du prélèvement au large).

Deux projets étaient prévus pour tenter d'y répondre : l'un qui portait sur la contamination des palourdes en milieu naturel (le projet EPURE) et l'autre sur leur comportement en bassin de purification. Finalement, d'autres informations sont venues modifier cette stratégie : un seul projet permettra de penser la problématique plus globalement et il sera appliqué sur le site de la rivière de Crac'h. La demande sera donc décalée d'un mois.

L'intérêt de la démarche est souligné par la Région Bretagne : la palourde est une production locale qui est reconnue, qu'il est important de préserver.

Les fiches projets rédigées à l'issue de la CML, avec avis et remarques, sont contractuelles et annexées à ce présent document (cf. [annexe 2](#)). Les dossiers de demande de subventions devront être conformes au contenu des fiches projets.

Les présentations power point des porteurs de projet sont annexées à ce présent document (cf. [annexe 3](#)).

VII. Validation des critères de priorisation pour les projets à venir

Les critères de priorisation suivants sont votés à l'unanimité :

Une note sur 130 points sera attribuée à chaque nouveau projet :

- Projet collectif : 30 PTS
- Projet porté par les professionnels : 30 PTS
- Porteur de projet n'ayant jamais bénéficié du FEAMP : 30 PTS
- Projet préservant la qualité du milieu : 20 PTS
- Projet pérenne et transférable : 20 PTS

Cette note permettra de prioriser parmi les projets étant sélectionnés par les membres de la CML (répondant déjà aux critères de sélection) en cas de crédits insuffisants.

Présentation des pistes de projets : voir présentation en [Annexe 1](#)

Les membres de la Commission Mer et Littoral confirment la réorientation du projet de l'association de Kaer E mem Bro vers le dispositif régional « Restauration – Valorisation du patrimoine naviguant ».

VIII. Agenda

- 25 mars 2021 (à confirmer) : 13ème commission mer et littoral
- 30 mars 2021 : rencontres nationales DLAL FEAMP en visio
- Avril à Septembre 2021 : évaluation
- Septembre 2021 à février 2022 : nouvelle candidature